

## Quelques éléments sur la situation des universitaires en Turquie Octobre 2017

Les trois sociétés savantes de mathématiques, la SFdS, la SMAI et la SMF, ont commencé leur mobilisation en faveur des universitaires de Turquie dès le début 2016. Leur rôle a depuis été double, informer la communauté mathématique de la situation dans ce pays d'une part, et mener une action de plaidoyer auprès des instances françaises, européennes et turques d'autre part.

En janvier 2016, 2212 « Academics for peace » signaient la pétition « Not in our name » appelant le gouvernement turc à l'arrêt des opérations militaires menées dans le Kurdistan turc et à la reprise des négociations.

Quatre de ces « universitaires pour la paix » ont été arrêtés en mars 2016 puis relâchés après un mois de détention, dont le mathématicien Kivanç Ersoy. Ils sont à ce jour toujours en attente de jugement après cinq audiences reportées pour modifier le chef d'accusation (la dernière en juillet 2017, la prochaine en décembre 2017). Le témoignage de Kivanç Ersoy, traduit par Noémi Levy-Aksu (dont l'autorisation de travail a été annulée par le Conseil de l'Enseignement Supérieur Turc en mars 2017), est paru dans la Gazette des Mathématiciens (numéro 151, janvier 2017) et a été relayé dans la revue de presse de janvier 2017 d'Image des Mathématiciens, cf.

[http://smf4.emath.fr/Publications/Gazette/2017/151/smf\\_gazette\\_151\\_58-60.pdf](http://smf4.emath.fr/Publications/Gazette/2017/151/smf_gazette_151_58-60.pdf)

La situation des universitaires s'est considérablement dégradée après la tentative de coup d'état du 15 juillet 2016 : des universités ont été fermées, des doyens d'universités publiques comme privées ont été contraints de démissionner, de nombreux universitaires ont été suspendus et certains arrêtés.

En septembre 2016, la SFdS, la SMAI et la SMF ont répondu à l'appel à solidarité lancé par Academics for peace en envoyant une lettre condamnant les persécutions des universitaires turcs et demandant la levée des sanctions dans le respect du droit, adressée au président turc, à son premier ministre, au président de l'assemblée, au ministre de la justice, au ministre de l'éducation nationale et au président du conseil pour l'enseignement supérieur (YÖK).

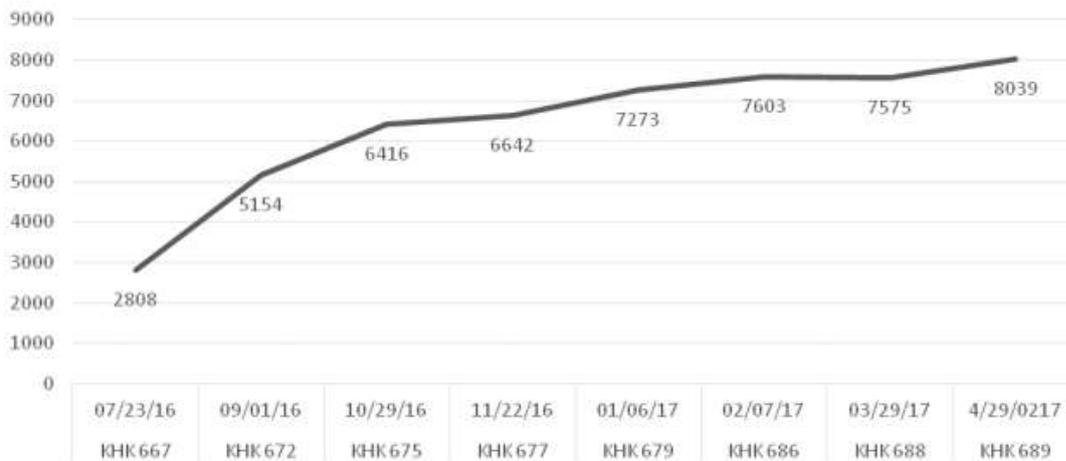
En soutien à la recommandation du Conseil Scientifique du CNRS du 15 novembre 2016, les trois sociétés ont diffusé un texte d'information pour affichage dans les laboratoires et présentation lors des conférences, cf.

[http://www.cnrs.fr/comitenational/cs/recommandations/14-15\\_novembre\\_2016/Reco\\_situation-des-universites-en-Turquie.pdf](http://www.cnrs.fr/comitenational/cs/recommandations/14-15_novembre_2016/Reco_situation-des-universites-en-Turquie.pdf)

Depuis, les limogeages ont continué avec la complicité de Yök et Tübitak (l'équivalent turc du CNRS). On compte à ce jour 23 427 universitaires touchés par l'état d'urgence dont 5717 ont été limogés par décret. (<https://turkeypurge.com/government-decrees-dismiss-5717-academics-to-date>)

Les chiffres de Scholars At Risk (<https://www.scholarsatrisk.org/wp-content/uploads/2017/07/2017.07.13-SAR-Letter-Brief-Turkey.pdf>) sont les suivants

### Total Academic Personnel Unemployed by Decree (Adjusted for Restatements)



Pour un universitaire de Turquie, voir leur nom sur un décret ne signifie pas seulement perdre leur emploi à l'université. Cela entraîne aussi la radiation de la fonction publique, la perte de leur protection sociale, éventuellement de leur logement de fonction, et la suspension de leur passeport. Leur nom étant également « fiché », aucun employeur ne se risque à leur fournir un travail dans le secteur privé. Ils sont donc condamnés à une mort économique, sociale et intellectuelle, sans possibilité légale de passer une frontière, cf.

<https://www.amnesty.org/en/documents/eur44/6272/2017/en/>

Les sociétés savantes ont relayé les appels au boycott de Tübitak, suite à sa circulaire du 24 mars 2017 demandant la reconstitution des comités éditoriaux afin d'en exclure les personnels mis à pied, également mentionné dans les recommandations du Conseil Scientifique du CNRS du 25 avril 2017 :

[http://www.cnrs.fr/comitenational/cs/recommandations/24-25 avril 2017/Reco Relations avec le TUBITAK.pdf](http://www.cnrs.fr/comitenational/cs/recommandations/24-25%20avril%202017/Reco_Relations_avec_le_TUBITAK.pdf)

Cet appel mentionne notamment les violations suivantes :

(voir <https://academicboycottofturkey.wordpress.com/>)

- Les présidents d'université encouragent les enseignants-chercheurs et étudiants à surveiller et dénoncer les universitaires suspects de critiquer le gouvernement, et notamment les signataires de la pétition des Universitaires pour la Paix ;
- Les graffiti sur les portes des enseignants-chercheurs, les discours de haine et les menaces criminelles contre les universitaires critiques sont devenus des pratiques courantes, utilisées et tolérées sur les campus et en dehors ;
- Les étudiants apportant leur soutien aux universitaires licenciés sont réprimés et exclus ;
- Le Conseil de l'Enseignement Supérieur (YÖK) et les présidents d'université collaborent avec l'Agence nationale du renseignement et la police pour dresser les listes des universitaires à licencier ;
- Les listes de licenciements sont approuvées par le gouvernement et le Président de la République, et appliquées par des décrets-lois dans le cadre de l'état d'urgence, sans possibilité de faire appel ;
- L'organisation gouvernementale publiant les revues scientifiques (le Réseau académique et centre d'information national – ULAKBİM) a recommandé aux directeurs de rédaction de ces revues d'exclure les universitaires licenciés ou mis à pied des comités de rédaction et conseils scientifiques ;
- Les organisateurs de conférences excluent les Universitaires pour la Paix licenciés des colloques, séminaires et ateliers, sous la menace du gouvernement et des conseils de l'enseignement supérieur, ou en accord avec ceux-ci ;

- Le Conseil de la Recherche scientifique et technologique de Turquie (TÜBİTAK), contrôlé par le gouvernement a:
  - (a) supprimé les bourses et refusé les demandes de financement des Universitaires pour la Paix;
  - (b) révoqué les bourses des doctorants qui ont signé la pétition des Universitaires pour la paix pendant qu'ils étaient en séjour de recherche dans des universités hors de Turquie ;
  - (c) obligé les doctorants boursiers à communiquer le contenu de leur recherche, pour vérifier que celle-ci ne portait pas atteinte aux intérêts nationaux ;
  - (d) contraint, en vertu d'un décret-loi, les enseignants-chercheurs licenciés à retirer leur nom des travaux financés dans le passé, publiés ou en cours d'évaluation; et
  - (e) suspendu la publication de livres sur la théorie de l'évolution, alors qu'il apportait un soutien croissant à des projets de « recherche » douteux qui promeuvent le créationnisme.

Le gouvernement français a mis en place en janvier 2017 le Programme national d'aide à l'Accueil en Urgence des Scientifiques en Exil (PAUSE). D'après Selim Eskiizmirliler du comité BAK France, 38 dossiers d'universitaires turcs ont été retenus au cours des 2 premières sessions, parmi lesquels 17 universitaires ne sont toujours pas en position de pouvoir quitter légalement la Turquie à cause de "l'annulation" de leurs passeports avec les décrets lois publiés après le coup d'état du 15 juillet 2016. Plus d'une vingtaine d'universitaires ont candidaté à la 3<sup>ème</sup> session et seulement 6 sont déjà en France ou en position de sortir légalement. Il pourrait donc y avoir au total une trentaine de candidats dans l'impossibilité d'utiliser leur bourse du programme PAUSE.

Pour les sociétés savantes de mathématiques,  
Hermine Biermé, chargée de mission droits de l'homme à la SMF  
Violaine Roussier-Michon, chargée de mission droits humains à la SMAI